

SUD

EDUCATION

Place Chauderon 5 - 1003 Lausanne
www.sud-vd.ch - info@sud-vd.ch - 021 / 351 22 50

**Prise de position
de SUD Education
en date du 5 novembre 2020**

NON

à l'école mise au pas

Affrontons les problèmes

Avant tout, SUD Education rappelle qu'une fermeture des établissements scolaires est pour elle la dernière des solutions à envisager. En effet, elle ne pourrait que renforcer plus encore les inégalités scolaires et sociales déjà soulignées par la première vague. Tout faire pour éviter cette extrémité doit toutefois impérativement s'accompagner de mesures fortes pour défendre la santé des personnels et des élèves et ainsi garantir les droits fondamentaux des un·e·s et des autres. Une décision de fermeture pour des motifs sanitaires relèvera, cas échéant, des autorités concernées.

Une première version de ce qui est devenu la décision N° 169 du 23 octobre 2020 a été soumise aux syndicats début septembre 2020. Abus de l'usage de l'expression «enseignement à distance», autoritarisme, injonctions porteuses de surcharge de travail et de creusement des inégalités, éléments de pur commandement politique sans lien avec le terrain, surcroît de contrôle instauré à l'occasion de la crise sanitaire étaient entre autres au menu¹. Où en sommes-nous deux mois et des milliers d'infections plus tard et alors que l'état de nécessité est à nouveau déclaré par le Conseil d'Etat vaudois? Nous faisons le point et posons des revendications concrètes.

1. Notre cadre de travail est chaque jour un peu plus mis sous la pression des chiffres alarmants qui nous

viennent des hôpitaux et des annonces de mesures drastiques prises ou en passe d'être prises par les autorités. Le nombre de personnes (profs, élèves, autres personnels) concernées par des absences liées à la pandémie est de plus en plus grand. La menace d'un (semi)-confinement plane. Le climat général est pesant, le stress monte.

Nous demandons des décisions réalistes, et non des diktats, qui laissent aux professionnelles et professionnels que sont les profs et autres personnels concernés les marges de manœuvre indispensables à l'exercice de leurs métiers. Ceci dans un climat de confiance et de respect auquel la décision N° 169 déroge notablement.

2. Les différentes actrices et acteurs de l'école exercent dans des conditions qui ne sont déjà plus du tout ordinaires. Malgré cela, le mot d'ordre est de «vivre avec le virus» tout en ne changeant rien aux rythmes habituels: exigences et contenus des programmes, nombre de notes, planifications, échéances et réunions diverses sont maintenues comme si de rien n'était. Il est de plus en plus difficile de conserver un équilibre psychique convenable et d'offrir un encadrement serein et rassurant aux élèves ou apprenti·e·s.

¹ Qui voudrait mesurer les différences d'avec la décision N° 169 dans sa version actuelle peut consulter le courrier de SUD Education du 22 septembre 2020 disponible en ligne.

Nous demandons que les moyens et le temps nécessaires soient donnés aux un·e·s et aux autres de pouvoir s'organiser pour appréhender sereinement les mesures à prendre et définir honnêtement ce qui peut être possible ou non et dans quelle proportion.

3. Des cours de formation aux outils informatiques dans la perspective d'un (semi)-confinement sont organisés la plupart du temps dans l'urgence et en sus de tout le reste.

Les utilisateurs-trices des outils informatiques doivent pouvoir y être formé·e·s et les avoir testés avant de les utiliser. Le bilan des expériences pilotes qui se sont déroulées jusqu'ici doit être connu de toutes et tous afin d'être partagé.

4. La limitation des contacts interpersonnels est requise avec insistance par les autorités depuis la déclaration de l'état de nécessité le 4 novembre 2020. Les réunions sont limitées à 5 personnes. Nous sommes régulièrement dans des classes surchargées, sans respect possible de la distanciation sociale. Les élèves portent des masques qui ne sont pas tous efficaces, la désinfection des tables et du matériel est rendue difficile voire dissuasive par les fréquents changements de salles. Les points d'eau sont rares et les bouteilles de solution hydroalcoolique (SHA) disponibles en trop petit nombre pour permettre un respect du lavage des mains. Demander aux élèves ou apprenti·e·s d'avoir un flacon personnel de SHA se révèle un échec.

Nous demandons un cadre de travail qui garantisse la promotion et le respect facilité des gestes barrières: fourniture gratuite pour les personnels et les élèves de masques efficaces et sûrs ainsi que de SHA.

Nous demandons à l'employeur une action proactive envers les personnes vulnérables et les femmes enceintes.

Nos écoles doivent devenir des lieux de promotion de tous les gestes-barrières.

Sur des éléments aussi importants que les bouleversements induits par le COVID-19, SUD Education a demandé une négociation « spéciale COVID-19 » ainsi que la constitution d'un Observatoire (notre courrier du 17 août 2020 à la cheffe de Département). Réponses négatives dans les deux cas. Madame Cesla Amarelle nous a dit : « Sur les négociations « spéciales COVID », force est d'admettre que je ne vois pas à quoi de telles « négociations » devraient être consacrées. Je suis toujours ouverte à entamer des négociations consacrées à des objets déterminés et je suggère que, si vous deviez souhaiter une négociation sur un objet ou un autre, vous en fassiez la demande explicite. » (réponse de Cesla Amarelle à SUD Education par courrier du 2 octobre 2020). Nous saisissons aujourd'hui la Cheffe de département sur la base du présent document. Affrontons les problèmes. Négociations!

Lausanne, le 5 novembre 2020

Ce texte est évolutif. Il va s'enrichir. Suivez son évolution sur nos sites.

Bulletin d'adhésion

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ Npa/localité: _____

N° tél.: _____ Adresse @: _____

Ordre d'enseignement (cocher la réponse qui convient)

- Primaire Secondaire I OPTI
 Gymnase Professionnel Degré tertiaire (uni, hes, hep, etc.)

Etablissement(s): _____

Bulletin à renvoyer à: **SUD-Education**, place Chauderon 5, 1003 Lausanne